

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 175 - novembre 2013



Les associations en Champagne-Ardenne

Présentes dans tous les territoires et dans des secteurs d'activité diversifiés

Composante première de l'économie sociale, le secteur associatif regroupe un maillage de structures différentes. Plus de 22 000 associations sont présentes en Champagne-Ardenne, soutenues par plus de 225 000 bénévoles. Elles contribuent à l'activité économique et également au bien-être non monétaire (qualité de vie, lien social, citoyenneté,...). Parmi les associations, les structures employeuses sont au nombre de 3 551 à la fin 2011. Réparties sur l'ensemble du territoire régional, elles interviennent dans tous les secteurs d'activité et comptent 35 455 salariés (soit 8,2 % de l'emploi salarié total de la région). Malgré la crise, elles continuent de créer des emplois. Les salariés sont majoritairement des femmes et en grande partie des employés. Le recours à des contrats à durée déterminée, au temps partiel et aux contrats aidés est aussi plus fréquent. L'âge moyen des personnels y est relativement élevé. Alors que de nombreux départs à la retraite vont intervenir dans les prochaines années, le renouvellement des actifs et des bénévoles constitue un des enjeux majeurs du secteur associatif.

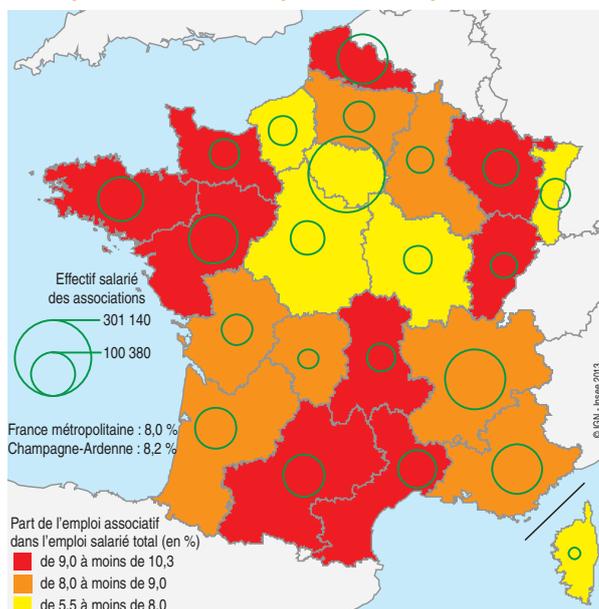
Le champ de l'économie sociale couvre les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Fin 2011, ce sont 4 568 établissements et 47 580 salariés qui relèvent de l'économie sociale. En regroupant 11,1 % des emplois salariés, elle occupe une place significative dans l'économie régionale, aux côtés du secteur public (27,3 % des salariés) et du secteur privé à but lucratif (61,6 %). Trois emplois de l'économie sociale sur quatre sont dans les associations (74,5 % en Champagne-Ardenne et 78,0 % au niveau national). Fin 2011, 35 455 salariés, soit 29 240 équivalents temps plein, exercent leur activité dans 3 551 établissements associatifs, soit 8,2 % des emplois salariés de la région. Cette part dans l'emploi salarié total, de 0,2 point au-dessus de la moyenne nationale (8,0 %), place la Champagne-Ardenne au 14^{ème} rang des régions de France métropolitaine.



Les entreprises associatives implantées dans tous les territoires...

Les associations sont implantées dans tous les territoires, au plus près des besoins localisés des populations. Au niveau départemental, la répartition des emplois associatifs est similaire à celle de l'ensemble des salariés. La Marne regroupe 46,7 % des effectifs, l'Aube 21,3 %, les Ardennes 19,6 % et la Haute-Marne 12,4 %. En revanche, le poids des associations dans l'emploi salarié total est plus élevé dans les Ardennes (8,8 %) et la Marne (8,3 %) qu'en Champagne-Ardenne (8,2 %). L'implantation plus marquée dans le tissu économique ardennais s'explique par un engagement associatif historiquement fort.

L'emploi associatif et sa part dans l'emploi salarié total



RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE

UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

CRÉS
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
de Champagne-Ardenne

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

conférence permanente
des coordinations
associatives

www.insee.fr

L'emploi salarié dans les associations par activité

Unités : nombre et %	Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	Emploi salarié dans les associations	Part de l'emploi associatif dans l'emploi total	Emploi salarié dans les associations	Part de l'emploi associatif dans l'emploi total
Activités juridiques et comptables	1 168	21,8	19 360	7,8
<i>dont activités comptables</i>	1 110	32,7	18 075	12,6
Activités liées à l'emploi	1 461	70,8	44 129	45,9
<i>dont autre mise à disposition de ressources humaines</i>	1 300	97,4	40 048	68,0
Enseignement	5 764	16,6	329 810	18,8
Activités pour la santé humaine	1 728	5,3	128 223	8,6
Hébergement médico-social et social	5 641	47,1	330 506	49,5
Action sociale sans hébergement	13 325	75,5	513 447	66,4
<i>dont aide à domicile</i>	4 283	86,2	165 071	72,7
<i>dont aide par le travail</i>	3 423	96,0	144 867	91,2
Activités sportives, récréatives et de loisirs	1 039	56,8	73 816	54,0
Activités des organisations associatives	3 546	68,0	213 931	71,0
Autres activités	1 783	0,6	121 476	0,7
Ensemble	35 455	8,2	1 774 698	8,0

Note de lecture : En Champagne-Ardenne, 1 168 salariés travaillent dans les associations du secteur d'activités juridiques et comptables. Ils représentent 21,8 % de l'ensemble des salariés de ce secteur. En France métropolitaine, les salariés associatifs ne représentent que 7,8 % des salariés des activités juridiques et comptables.
Source : Insee, Clap - Effectif salarié au 31/12/2011

...et présentes dans des secteurs d'activité diversifiés

Les associations ont un champ d'intervention large et diversifié. Elles sont très implantées dans les domaines du social et de l'enseignement. Elles proposent également des services dans de nombreuses activités telles que le sport (clubs sportifs), la culture et les loisirs (maisons de la jeunesse et de la culture), et aussi le transport (livraison de repas à domicile), l'environnement (tri et recyclage des déchets), le tourisme (fermes pédagogiques), l'hébergement (foyers de jeunes), la restauration (restaurants d'entreprise, restaurants associatifs), l'information et la communication (radio, édition), l'immobilier (copropriété) et le commerce (commerce équitable). Les associations sont aussi présentes dans les services aux entreprises. En particulier, en Champagne-Ardenne, 32,7 % des salariés des activités comptables relèvent d'associations (contre 12,6 % en métropole). Plus encore, la quasi-totalité des emplois dans le secteur de la mise à disposition de ressources humaines est associative dans la région (97,4 % contre 68,0 % au niveau national). Dans chaque département est en effet implanté un groupement d'employeurs pour le développement associatif (Geda) qui assure la gestion commune d'une main d'œuvre qualifiée au service des associations y adhérant.

L'enseignement concerne 5 764 emplois associatifs en Champagne-Ardenne, soit 16,6 % des salariés de ce secteur, un peu moins qu'au

niveau national (18,8 %). Les associations de ce domaine sont plus souvent de petites structures, investies dans la formation initiale, l'apprentissage, la formation professionnelle et continue.

L'action sociale, qui regroupe l'action sociale sans hébergement et l'hébergement médico-social et social, occupe une place prépondérante dans les associations et recouvre des activités variées. Elles sont présentes dans les secteurs de l'aide à domicile, de l'aide par le travail et de l'accueil de jeunes enfants. Elles gèrent aussi des structures spécialisées dans l'hébergement pour personnes âgées (foyers logements, maisons de retraite,...) ou handicapées (instituts médico-éducatifs,...) ainsi que dans le champ de l'exclusion sociale (centres d'hébergement et de réinsertion sociale,...). En Champagne-Ardenne, le poids de l'emploi associatif dans l'action sociale sans hébergement est particulièrement élevé (75,5 % contre 66,4 % au niveau national). Dans ce secteur, les grandes unités sont nombreuses, 9,0 % des associations ayant au moins 50 salariés (4,3 % en moyenne pour l'ensemble des associations). En particulier, trois entités (Adapah dans les Ardennes, Aradopa dans la Marne et Association du Bois l'Abbesse en Haute-Marne) emploient plus de 400 personnes ; l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de l'Aube compte même plus de 700 salariés dans ce secteur.

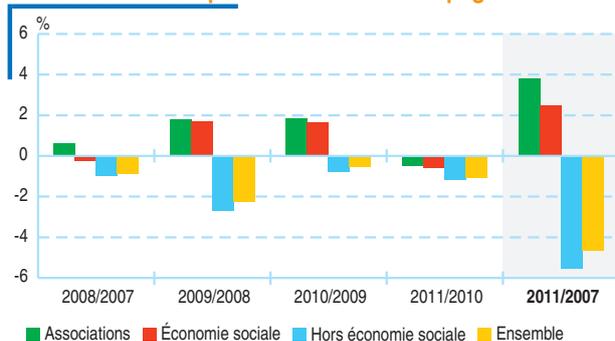
Les associations résistent mieux à la crise

De la fin de l'année 2007 à la fin de l'année 2011, alors que l'économie champardennaise perd des établissements et des salariés, le secteur associatif en gagne. Le nombre d'établissements augmente de 1,2 % alors que le tissu productif régional en perd 2,0 %. Les effectifs des associations augmentent de 3,8 % (+2,8 % en métropole) pendant que l'emploi des secteurs privé à but lucratif et public diminue comme au niveau national.

Les associations résistent mieux à la crise, notamment en raison de leur moindre présence dans les activités manufacturières sensibles aux cycles économiques. Elles interviennent aussi dans des domaines « d'utilité sociale » au plus près des populations, services difficilement délocalisables. Enfin, dans la plupart des secteurs, leurs modes de gouvernance sont moins soumis aux logiques de profit.

L'emploi du secteur associatif maintient sa progression à un rythme soutenu en 2008 et 2009, malgré la crise. Durant l'année 2010, il

Évolution des emplois salariés en Champagne-Ardenne



Champ : Hors agriculture et Afp

Source : Insee, Clap - Effectif salarié au 31 décembre

Principales caractéristiques des salariés des associations selon l'activité en Champagne-Ardenne

	Taux de féminisation (%)		Part de salariés de plus de 50 ans (%)		Salaires horaires net moyen (€)		Taux d'encadrement (%)	
	Associations	Hors économie sociale	Associations	Hors économie sociale	Associations	Hors économie sociale	Associations	Hors économie sociale
Activités juridiques et comptables	75,9	79,6	27,3	22,5	14,5	13,0	14,2	16,7
Activités liées à l'emploi	43,7	38,3	20,1	6,3	8,7	10,3	2,6	8,6
Enseignement	68,2	64,8	27,9	22,2	13,1	14,3	33,4	31,7
Activités pour la santé humaine	82,4	79,5	31,4	23,9	14,5	13,6	17,5	9,8
Hébergement médico-social et social	73,6	86,2	23,8	20,8	10,9	11,0	4,7	4,1
Action sociale sans hébergement	75,0	80,8	25,7	27,2	8,9	10,5	2,9	4,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs	38,5	38,4	13,1	10,5	10,4	11,4	3,1	4,5
Activités des organisations associatives	66,2	67,6	17,3	30,5	13,5	13,5	10,4	22,3
Autres activités	56,7	38,7	21,0	23,5	11,4	12,2	19,3	8,7
Ensemble des salariés	69,9	45,7	24,1	23,0	10,6	12,4	10,8	10,6

Note de lecture : En Champagne-Ardenne, dans les associations du secteur de l'enseignement, 68,2 % des salariés sont des femmes. Les salariés de plus de 50 ans représentent 27,9 % des salariés des associations dans l'enseignement. Dans ce secteur, le salaire horaire net est en moyenne de 13,1 euros et on dénombre 33,4 postes de cadres ou professions intellectuelles supérieures pour 100 salariés.

Sources : Insee, DADS 2011, Clap - Effectif salarié au 31/12/2011

continue d'augmenter de 1,8 % quand l'emploi salarié régional diminue de 0,5 %. Au cours de l'année 2011, l'emploi dans les associations baisse en Champagne-Ardenne (-0,5 %), toutefois moins fortement qu'en France métropolitaine (-1,2 %). Au début de cette décennie, les modes de financement public des associations changent et impliquent désormais le recours à des appels d'offres. Globalement, les montants alloués par l'État et les collectivités locales diminuent, contraints par des budgets resserrés. Le travail engagé par l'État, les collectivités locales et les représentants associatifs autour de la création d'une charte des engagements réciproques devrait clarifier les modes de financement entre les pouvoirs publics et les associations.

Entre fin 2007 et fin 2011, le dynamisme de l'emploi associatif est plutôt lié au développement de nouvelles structures : l'effectif salarié des 2 513 associations qui existaient déjà en 2007, évolue globalement peu. Cependant, dans les domaines du social et de la santé, la hausse de l'emploi est aussi due au développement des associations pérennes. A contrario, l'augmentation des effectifs dans les services aux entreprises s'explique par l'entrée de nouvelles structures dans le champ associatif.

Une forte présence féminine

En Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, 69,9 % des salariés d'établissements associatifs sont des femmes, pour 45,7 % dans les établissements n'appartenant pas à l'économie sociale. La part de femmes est particulièrement élevée dans les deux principales composantes du tissu associatif régional : l'action sociale sans hébergement (75,0 %) et l'hébergement médico-social et social (73,6 %). Cette féminisation n'est pas spécifique aux établissements associatifs : elle s'explique davantage par la polarisation des emplois féminins dans les services.

Plus d'un salarié sur dix est cadre

Dans la région, la part de cadres dans les associations (10,8 %) est comparable à celle des établissements hors économie sociale (10,6 %), mais inférieure aux moyennes métropolitaines (respectivement 13,9 % et 16,7 %). Les taux régionaux d'encadrement assez élevés des établissements associatifs de l'enseignement et de la santé, respectivement 33,4 % et 17,5 %, sont supérieurs à ceux des structures n'appartenant pas à l'économie sociale (respectivement 31,7 % et 9,8 %). En revanche, dans l'action sociale sans hébergement, l'hébergement médico-social et les activités liées à l'emploi,

le taux d'encadrement, faible dans les associations (moins de 5 cadres pour 100 salariés), est inférieur à celui observé hors économie sociale.

Un recours important à des contrats à durée déterminée

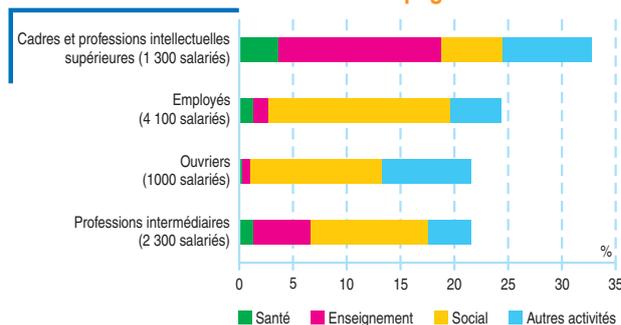
Le secteur associatif se caractérise aussi par moins de contrats de travail à durée indéterminée et un recours plus important au temps partiel et aux contrats aidés que dans les établissements n'appartenant pas à l'économie sociale. Dans les associations, 20,1 % des salariés ont un contrat à durée déterminée pour 14,6 % hors économie sociale. Chez les jeunes de moins de 30 ans, la part de salariés en contrat à durée déterminée atteint 36,3 % dans les établissements associatifs, soit cinq points de plus que dans les établissements hors économie sociale. Le temps partiel concerne 41,6 % des salariés associatifs pour 19,6 % hors économie sociale. Ces différences s'expliquent par les accords collectifs des branches de l'aide à domicile et de l'aide par le travail facilitant l'organisation du travail dans ces secteurs. Le recours à des contrats à temps partiel est largement développé pour les salariés travaillant notamment dans les services à la personne ainsi que pour ceux suivant un parcours d'insertion (établissements et services d'aide par le travail, structures d'insertion par l'activité économique).

Enfin, les associations ont recours à différents contrats qui relèvent des politiques d'emploi et d'insertion. En 2011, 36,8 % des contrats aidés ont bénéficié au tissu associatif. Les emplois d'avenir, récemment mis en place, ont permis la signature à la fin août 2013 de plus de 300 contrats dans les associations (soit environ un tiers des contrats régionaux conclus à cette date).

Des salaires moins élevés

En lien avec la structure de l'emploi, la part importante d'employés et le recours plus fréquent aux contrats aidés et aux contrats à durée déterminée, la rémunération moyenne dans les associations s'élève à 10,6 euros net par heure contre 12,4 euros hors économie sociale. Cette moyenne masque des situations variables selon les secteurs. Les activités liées à l'emploi, l'action sociale sans hébergement et l'hébergement médico-social et social, qui concentrent 57,7 % des salariés associatifs, sont aussi celles où les salaires sont les plus bas (moins de 11 euros net de l'heure en moyenne). Le taux d'encadrement y est plus faible dans les associations, tirant ainsi le salaire moyen vers le bas. En revanche, dans les activités liées à la santé

Effectifs de 50 ans ou plus dans les associations selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité en Champagne-Ardenne



Note de lecture : En Champagne-Ardenne, 33 % des cadres et professions intermédiaires travaillant dans un établissement associatif ont plus de 50 ans, soit 1 300 salariés. Ces cadres associatifs travaillent le plus souvent dans le secteur de l'enseignement (650 salariés).

Sources : Insee, DADS 2011, Clap - Effectif salarié au 31/12/2011

humaine, le taux d'encadrement élevé (17,5 %) engendre des rémunérations moyennes plus importantes.

Même à catégorie sociale identique, les salaires offerts dans les associations employeuses sont inférieurs à ceux perçus dans les établissements n'appartenant pas à l'économie sociale. Différents facteurs spécifiques au tissu associatif expliquent ces différences. D'abord, les évolutions salariales dans les associations sont contraintes par les financements publics. Ensuite, certaines associations emploient des personnels au statut particulier comme les personnes en contrat d'insertion. La catégorie des ouvriers, la plus concernée par ces statuts, est celle où les différences de salaires

sont les plus fortes. À l'inverse, pour les employés, le salaire offert dans les associations employeuses est plus proche de la rémunération moyenne hors économie sociale, 8,7 euros net par heure contre 9,8 euros.



Près d'un salarié sur quatre a plus de 50 ans

Les salariés d'établissements associatifs sont en moyenne un peu plus âgés que l'ensemble des salariés hors économie sociale. En 2011, 24,1 % ont plus de 50 ans, soit 1,1 point de plus que les salariés de la région n'appartenant pas à l'économie sociale. Pour les moins de 30 ans, le rapport est de 24,7 % pour 28,2 %.

Un tiers des cadres et des professions intellectuelles supérieures et près d'un employé sur quatre ont plus de 50 ans. Ces employés sont principalement des personnels des services directs aux particuliers dans l'action sociale (aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales). Enfin, un salarié sur cinq des professions intermédiaires et des ouvriers a plus de 50 ans. Au total, dans les associations, 8 700 salariés auront plus de 60 ans en 2021.

Le besoin de renouvellement des équipes, induit par les nombreux départs à la retraite des prochaines années, notamment parmi les cadres, constitue un des enjeux majeurs du secteur associatif à moyen terme. Ce renouvellement concerne non seulement les salariés mais aussi les bénévoles, en particulier les bénévoles élus qui siègent dans les bureaux et les conseils d'administration des associations.

Romain Perron, Monique Saliou

>> Pas de « crise du bénévolat associatif », mais une évolution de l'engagement bénévole

En France, le nombre de bénévoles qui s'engagent dans les associations est estimé à 12,5 millions en 2013 à partir de différentes sources. En Champagne-Ardenne, il est estimé entre 225 000 et 245 000 personnes (pour en savoir plus : « Les associations en Champagne-Ardenne - Repères et chiffres clés », [Recherches & Solidarités, septembre 2013](#)).

Depuis le 20^{ème} siècle, les grandes évolutions sociétales ont influé sur l'engagement associatif, ce qui pose aujourd'hui des difficultés pour le recrutement de bénévoles, principalement les bénévoles élus.

Autrefois, les femmes et les hommes s'engageaient pour le bien collectif et le « bien vivre ensemble ». La plupart des associations existantes sont le résultat de ces engagements liés aux possibilités d'initiative et d'expérimentation. Aujourd'hui, les bénévoles privilégient les missions de courtes durées qui permettent d'obtenir des résultats rapides. De fait, il y a de moins en moins de bénévoles réguliers et militants qui portent des projets associatifs. Les jeunes préfèrent les actions de terrain aux postes à responsabilités. Certains recherchent aussi l'acquisition de connaissances et compétences pour compléter leur parcours de formation.

Il n'y a pas de « crise du bénévolat » en France aujourd'hui ; l'envie de solidarité est toujours présente, même si les bénévoles s'engagent autrement.



Définitions, sources et méthodes :

L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices (art. 1 loi 1901).

Pour comparer les données entre 2007 et 2011, **le secteur agricole et les établissements de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp) ont été retirés du champ de l'économie sociale.**

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) : c'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

DADS (Déclaration annuelle des données sociales) : il s'agit d'une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Insee, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Édouard Mignot - CS 10048 - 51721 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directrice de la publication : Laurence Bloch, directrice régionale de l'Insee
Chef du Service Études et Diffusion : Catherine Fischer
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay Cedex
© Insee-2013 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2013



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications